



OTIF



Communiqué de presse

Berne, le 03.10.2013

**Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux
ferroviaires**

Visite du représentant de la commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (UN/ESCAP) au siège de l'OTIF à Berne

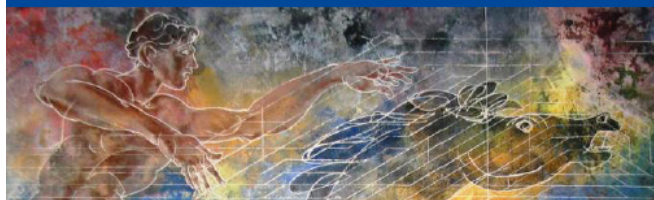
Le 11 septembre 2013, monsieur Sandeep Raj Jain, représentant de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (ci-après « CESAP »), s'est rendu au Secrétariat international de l'OTIF, à Berne.

L'objectif de la CESAP était d'obtenir des informations pour la mise en place d'un travail d'étude approfondi pour les chemins de fer de sa région, qui identifierait les problèmes entravant le franchissement des frontières et gênant les opérations de transport par le rail en trafic international entre l'Asie et l'Europe.



M. Davenne, Secrétaire général de l'OTIF, a décrit le fonctionnement de l'OTIF ainsi que les appendices techniques à la COTIF en insistant sur l'importance d'avoir une vision pragmatique. La concentration des efforts doit donc se focaliser sur la mise en place d'un droit unifié CIM/SMGS (pour le transport de marchandises) et un droit technique permettant un échange aisé des wagons à l'échelle du continent eurasiatique.

M. Carlos del Olmo, chef du service juridique de l'OTIF, a quant à lui évoqué le RID, c'est-à-dire le Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses.



M. Sandeep Raj Jain a présenté son organisation et la situation actuelle des chemins de fer en Asie, les différents corridors et écartements de voies, les flux de transports, etc. Cette présentation très intéressante est disponible en [cliquant ici @ !](#)

Il faut noter la définition d'un concept original et intéressant : celui des « ports secs », c'est-à-dire des terminaux multimodaux consacrés au fret et placés sur des nœuds de communication intérieurs, permettant d'accroître le trafic à l'intérieur des pays. En effet, la majorité des échanges sont tributaires des ports maritimes, les villes intérieures restant à l'écart de la prospérité que génère le développement des échanges. La création de ces infrastructures est identifiée comme facteur de développement par la CESAP.

Enfin, M. Davenne a exposé les avantages qu'auraient les États de cette région à adhérer à l'OTIF et expliqué la procédure et les modalités d'adhésion.



Pour de plus amples informations, prière de contacter :

François Davenne

Secrétaire général
Tél. +41 (0)31 359 10 12
francois.davenne@otif.org

Carlos del Olmo

Chef du service juridique
Tél. +41 (0)31 359 10 13
carlos.delolmo@otif.org